

L'an deux mille vingt-six et le deux juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-six juin deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	52
Absents :	17	- dont POUR :	52
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	3	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET – Président

Mme ARAGONES Claire	Mme HAQUET Sonia	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme JAUFFRET Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BLANC Gérard	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
M. BLANES Patrick	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. BOËS Fabrice	M. LIBERATO Fabrice	Mme STELLA Aurore
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MALOSTO Jean-Pierre	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. COURTECUISSE Patrick	Mme MARTIN Bénédicte	M. TERRANE Pascal
M. DALVERNY Bernard	M. MAUREL Frédéric	M. TOUACHE Thierry
Mme DECHER Martine	Mme MILESI Véronique	M. VILLA José
M. DERRIVE Eric	Mme MONTENOIS Isabelle	M. VOLLAIRE Olivier
Mme FARAVEL-GENESTON Nathalie	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. FREDIN Grégory	M. NOUVEAU Michel	
Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre	
M. GUILLOT Philippe		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. FONTANARAVA Eric à Mme MONTENOIS Isabelle	Mme BLANCHET Fabienne à Mme MARTIN Bénédicte
M. GERAULT Jean-Pierre à Mme ARAGONES Claire	Mme COLOMBO Dominique à Mme STELLA Aurore
M. KITAEFF Richard à M. SILVESTRE Claude	Mme CRESP Delphine à M. DAUDET Gérard
M. LAFFORGUE David à M. LIBERATO Fabrice	Mme DOSSARD Amandine à Mme TAVERNIER Anne-Laure
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie	Mme FASSETTA Véronique à M. BATOUX Philippe
Mme AUDIBERT Danielle à M. FREDIN Grégory	Mme LECAUDEY Aurélie à M. DERRIVE Eric
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry	Mme PIERI Julia à M. MAUREL Frédéric

Absents :

M. TABOULET Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme PONCE Ondine

Secrétaire de séance : M. MAUREL Frédéric

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :

N° 2026-115

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE— Signature d'une proposition
de raccordement de l'extension de la ZA du Tourail au réseau
public de distribution d'électricité avec ENEDIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'urbanisme notamment les articles L.132-6, L. 318-8-1 et L. 318-8-2 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la demande de raccordement au réseau public de distribution d'électricité formulée par LMV Agglomération reçue par ENEDIS le 24/03/2025 ;
- Vu la notification d'attribution du marché de travaux en date du 22 avril 2025 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 janvier 2026 et du 18 juin 2026.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'extension de la ZA du Tourail, il est nécessaire de signer une nouvelle proposition de raccordement de la zone au réseau public de distribution d'électricité avec ENEDIS.

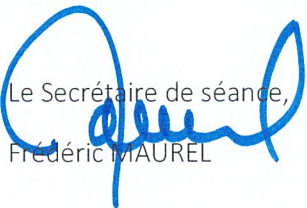
Suite à la demande de raccordement au réseau public formulée par LMV Agglomération auprès d'ENEDIS en date du 24/03/2025, une première proposition de raccordement avait été signée le 8 octobre 2025 afin de définir la répartition de la contribution entre ENEDIS et LMV.

Cette nouvelle proposition précise notamment les travaux nécessaires au raccordement de l'opération d'extension de la ZA du Tourail et leur répartition et ajuste le montant de la contribution au coût du raccordement à la charge de LMV Agglomération et les délais de réalisation prévisionnels.

Le montant de la contribution due par LMV Agglomération à ENEDIS est de 42 356,92 € TTC.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés

- APPROUVE la proposition de raccordement de la ZA du Tourail au réseau électrique ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes se rapportant à cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Frédéric MAUREL

Cavaillon, le 7 juillet 2026

Le Président,
Gérard DAUDET

